

région d'Halifax où, samedi dernier, des hommes portant des pancartes ont défilé devant les diverses installations de la Défense pour appuyer leurs revendications quant aux salaires et au règlement d'autres problèmes en suspens.

Ces hommes sont membres du syndicat local 273. Ils regroupent des journaliers, des ouvriers spécialisés des chantiers navals et des employés des services de transport motorisé. On peut dire que leurs dirigeants syndicaux sont des gens respectables et conservateurs mais, comme le progrès réalisé ne leur semblait pas suffisant, ils ont décidé de recourir à cette méthode, à ces démonstrations en fin de semaine. J'ajoute très rapidement, pour qu'on le sache, que cela n'a nui en rien au travail qu'ils accomplissent pour le ministère de la Défense nationale.

En ce qui concerne la question des salaires, ils travaillent avec des personnes du groupe des préposés à réparation de navires qui ont reçu des augmentations. Le groupe des journaliers et la plupart des employés du groupe de transport motorisé n'ont pas reçu d'augmentations depuis octobre 1965. Il se produit donc ce qui arrive inévitablement là où un grand nombre d'hommes travaillent, quand certains reçoivent une augmentation de salaire et d'autres pas.

On se plaint aussi que certaines dispositions du Code canadien du travail (Normes) n'ont pas été appliquées pour les ouvriers spécialisés et auxiliaires des chantiers navals.

En outre, la mise en œuvre de l'intégration a donné lieu à cinq ou six cas de discipline; sauf erreur, depuis 20 ans, il n'y avait eu aucun cas de ce genre. Il se pose des cas de discipline, je suppose, parce que les civils et les militaires sont intégrés et qu'ils n'ont pas encore appris à s'adapter et à vivre ensemble.

• (10.10 p.m.)

Il ne s'agit pas, j'imagine, d'un état de choses permanent. Une fois toutes les difficultés surmontées, il ne devrait plus se poser de problème. Je crois avoir parlé trop longtemps, car lorsque j'ai posé cette question au ministre associé de la Défense nationale, cet après-midi, je voulais vraiment lui fournir l'occasion de faire une déclaration sur les divers points en litige, afin de pouvoir faire parvenir des exemplaires du hansard aux intéressés. Vu notre façon de procéder, il est parfois difficile pour un ministre de faire valoir ses arguments chaque fois qu'il voudrait le faire. Il serait utile que les ministres puissent agir de la sorte. Je pourrais continuer à parler de

ce sujet, mais je me reprendrai une autre fois, car j'aimerais bien entendre la réponse du ministre associé.

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Il m'est toujours agréable de noter les questions intéressantes de mon ami d'Halifax (M. McCleave).

Quand à cette question particulière, j'ai appris que, vendredi dernier, des officiers de la base des forces canadiennes à Halifax, y compris l'officier senior du personnel civil du commandement maritime, ont rencontré les dirigeants de la section 273 pour discuter une protestation en sept points que le syndicat avait formulée antérieurement.

Les pourparlers continueront entre le syndicat et le commandement, et on m'informe qu'un officier senior du commandement maritime s'attend de rencontrer le syndicat demain ou mercredi. Le directeur général du personnel civil au quartier général de la Défense nationale suit l'affaire de près et m'informera des progrès accomplis.

Comme le député, je suis très heureux de ce que nul arrêt de travail n'ait suivi la démonstration de protestation, et j'aimerais remercier les syndiqués et leurs dirigeants d'avoir prévenu un arrêt de travail pendant une période particulièrement active.

Je ne tiens pas à entrer dans plus de détails, mais j'ai donné à entendre qu'on fera certaines concessions à l'égard d'au moins quatre des sept points que le syndicat a soulevés et les échanges de vues se poursuivront sur les points qui restent. Le député a parlé des taux de rémunération. A ce genre de question nous répondrons toujours que, pour le moment du moins, maintenant que des négociations collectives ont été introduites, c'est une question qui, en réalité, ne relève plus de nous. J'espère que le député se contentera de savoir que nous faisons de notre mieux pour venir à bout de ces problèmes et que nous essaierons de nous rendre autant que possible aux demandes du syndicat. Je répète que nous sommes presque assurés que, sur les sept points, au moins quatre peuvent être réglés et que les échanges de vues se poursuivront sur les trois autres.

(10 h. 15, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants sont adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

PÊCHERIES

1, 5, 10, 15, 20, 25